



NOTICE

CGU/RGPD

06/06/2024

CGU, POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE
& CHARTE RGPD

MISE A JOUR LE 06/06/2024

Table des matières

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.....	3
1. Objet	3
2. Acceptation des CGU	3
3. Condition d'accès au portail.....	3
4. Conditions d'utilisation du portail	4
5. Conditions de réalisation des transactions bancaires	4
Prélèvements SEPA.....	4
Autres Transactions	5
6. Données personnelles	5
7. Propriété intellectuelle	5
8. Charte sur le traitement des données à caractère personnel	5
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE - PRIVACY.....	6
1. Définition	6
2. Sur quelles bases et pour quelles finalités vos données sont-elles collectées ?	6
3. Données collectées.....	7
4. Usages.....	7
5. Quelle est la durée de conservation de vos données ?	8
6. Qui peut accéder aux données ?	8
7. Qui gère les droits d'accès accéder aux données ?	9
8. Cookies	9
9. Quels sont les droits des Utilisateurs concernant les données à caractère personnel collectées ?	9
10. Droit à l'oubli	10
11. Données transmises	10
12. Contact.....	10
CHARTRE SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AU SEIN DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC	11
1. Description des traitements	11
2. Durée des engagements	11
3. Obligation.....	11
4. Droit d'information des personnes	11
5. Exercice des droits des personnes.....	12
6. Notification des violations de données à caractère personnel	12
7. Mesures de sécurité	12
8. Sort des données.....	12
9. Obligation de la Fédération.....	12

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation ont vocation à régir l'utilisation du portail web « e-licence » (le portail) mis à disposition par la Fédération Française de Tir à l'Arc (la Fédération) à destination des dirigeants, des permanents et conseillers techniques exerçant auprès de ses membres (les clubs), de ses organes déconcentrés (les comités). Elles s'appliquent également à ses licenciés via « l'Espace Licenciés ».

La Fédération peut autoriser sous conditions contractualisées l'accès à certaines fonctionnalités via des Web services à des partenaires techniques ou prestataires tiers pour optimiser sa gestion administrative ou sportive. Tous ces différents acteurs seront nommés l'Utilisateur.

Les gestionnaires de la Fédération et ceux de ses structures membres sont responsables du contenu et de la mise à jour ou de l'exactitude des informations qu'ils communiquent ou mettent à la disposition des utilisateurs au moyen du portail.

2. Acceptation des CGU

L'utilisation du portail implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'Utilisation (« CGU »).

La Fédération se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU, qui sont disponibles pour examen à chaque utilisation du portail. Au cas où l'une ou quelconque des dispositions des CGU serait considérée comme nulle, les autres clauses des CGU demeureront de plein effet.

3. Condition d'accès au portail

La Fédération s'engage à rendre disponible le portail dans le cadre d'une utilisation normale.

La responsabilité de la Fédération ne saurait être engagée si le portail était indisponible pour des raisons de force majeure telles que notamment, sans que cette liste ne soit limitative, défaillance du réseau public d'électricité, grève, tempêtes, guerres, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, perte de connectivité internet dues aux opérateurs publics et privés. La Fédération s'engage à faire tout son possible pour rétablir l'accès au portail dans les plus brefs délais à compter de la fin de l'évènement de force majeure.

L'Utilisateur fera tout son possible pour informer immédiatement la Fédération lorsqu'il aura connaissance ou constatera un dysfonctionnement du portail.

Si la Fédération a des motifs légitimes de penser que la sécurité du portail est violée par un utilisateur ou contournée avec des moyens d'identification non autorisée, elle pourra procéder à la suspension temporaire du compte afin notamment de préserver l'intégrité du portail et des données, et, si cela apparaît approprié, exiger la modification de ces moyens d'identification.

4. Conditions d'utilisation du portail

D'une manière générale, l'Utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation du portail, de se livrer à des actes, de quelque nature que ce soit, tels que l'émission, l'édition, la mise en ligne ou la diffusion de données et/ou de contenus qui seraient contraires à la loi, porteraient atteinte à l'ordre public, ou aux droits de la Fédération ou de tiers.

En particulier, sans que cette liste ne soit limitative, l'Utilisateur s'engage, dans son utilisation du portail, à respecter les règles suivantes :

- Ne pas se connecter avec l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- Ne pas diffuser son identifiant et mot de passe à des tiers ;
- Signaler tout contenu à caractère illicite, dont il pourrait avoir connaissance ;
- Communiquer / saisir des informations exactes ;
- Se conformer aux lois en vigueur et respecter les droits des tiers, ainsi que les stipulations des présentes CGU ;
- Utiliser le portail de manière loyale, conformément à sa finalité exclusivement, et conformément aux dispositions légales en vigueur et ne pas diffuser des données, informations ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, à caractère pornographique ou contenant de la nudité, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs.
- Ne pas diffuser de listes de licenciés à des tiers sans que l'accord des intéressés soit recueilli et si cette diffusion ne répond pas à l'objet statutaire de l'association pour laquelle l'utilisateur agit ;
- Ne pas stocker de données en local dans le but d'effectuer des traitements sans l'accord écrit préalable de la Fédération.
- Ne réserver la communication avec les licenciés que pour des motifs permettant la réalisation de l'objet de l'association (convocations, invitations, gestion des membres, adhésions, gestion des cotisations...) ; toute autre motif nécessite de recueillir leur accord préalable (email, courriers, ...) ;
- Répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information de la part de la Fédération en cas de litige ;

En cas de manquement par un Utilisateur au présent article, la Fédération se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier unilatéralement l'accès au portail, de bloquer le(s) compte(s) de l'Utilisateur concerné ou de supprimer automatiquement les contenus litigieux, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être due.

5. Conditions de réalisation des transactions bancaires

Le prélèvement SEPA est le moyen de paiement privilégié dans le cadre de l'utilisation du portail.

Prélèvements SEPA

Le portail permet de générer des fichiers de prélèvement à destination de la banque de l'Utilisateur. L'Utilisateur est le seul responsable de la diffusion et de l'intégrité des données transmises à la banque. La Fédération est le seul créancier des transactions.

Autres Transactions

Des transactions autre que les prélèvements SEPA peuvent être enregistrées exceptionnellement par la Fédération. Notamment le paiement par carte bancaire pour la prise de licence et d'une adhésion dans un club depuis l'espace licencié.

6. Données personnelles

« Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ». Les données personnelles traitées par la Fédération sont conformes à la réglementation Européenne. Les traitements ont pour objet de permettre à la Fédération d'exécuter pleinement la mission de service public dont elle est investie et la réalisation de son objet statutaire à caractère sportif et associatif.

La Fédération s'interdit toute divulgation, toute revente à des tiers, des données nominatives relatives à l'Utilisateur sans son accord. Elle s'engage à traiter les données et à conduire ses actions de communication auprès de ses membres licenciés dans le respect de la réglementation.

Les Utilisateurs, les licenciés, disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou d'opposition des données personnelles les concernant directement sur le portail, en contactant la Fédération par l'adresse figurant en bas de page.

Une annexe aux CGU est disponible pour chaque utilisateur. Cette annexe informe l'utilisateur sur l'usage des traitements et sur ses droits afférents.

7. Propriété intellectuelle

Les textes, images, données accessibles par le portail sont la propriété exclusive de la Fédération.

Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, d'éléments accessibles par le portail devra donner lieu à l'accord préalable et écrit de la Fédération.

8. Charte sur le traitement des données à caractère personnel

L'utilisateur est informé de l'existence de la « charte sur le traitement des données à caractère personnel » de la FFTA. Elle engage les clubs et leurs représentants à la respecter et l'utilisateur, agissant en cette qualité, est tenu de s'y conformer. Cette charte est consultable sur le site internet de la Fédération et sur le présent portail.

Contact fédération : support.traitement@ffta.fr

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE - PRIVACY

La présente politique de gestion des données de personnes est une annexe aux CGU (conditions générales d'utilisation) et a donc valeur contractuelle. En cas de contradiction entre les CGU et la présente politique, les CGU primeront.

1. Définition

D'après la Loi Informatique et Libertés : « Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ».

2. Sur quelles bases et pour quelles finalités vos données sont-elles collectées ?

Vos données à caractère personnel sont collectées dans les cas permis par la réglementation applicable et pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Plus précisément, vos données à caractère personnel sont traitées :

- Dans le cadre de l'exécution de la mission de service public de la FFTA et en particulier pour :
 - La gestion des affiliations d'associations et des agréments d'organisme,
 - La gestion des licences, dont le contrôle automatisé d'honorabilité, le cas échéant,
 - La gestion des compétitions et autres manifestations sportives,
 - La gestion des structures affiliées et des lieux de pratique,
 - La gestion des élections fédérales,
 - La gestion du haut-niveau (pôles France, sportifs de haut niveau, sélections nationales et suivi médical),
 - L'envoi de la newsletter informative et sportive de la FFTA,
- Sur la base de votre consentement préalable pour :
 - L'envoi d'offres commerciales et promotionnelles de la FFTA,
 - L'envoi d'offres commerciales et promotionnelles des partenaires de la FFTA,
- Pour les besoins de l'exécution d'un contrat pris à votre demande pour :
 - L'adhésion à la FFTA,
 - La vente en ligne (e-boutique et sur les Sites : affiliations, licences, mutations, autres titres de participations, assurance, etc.),
 - La billetterie événementielle,
 - La participation à des jeux-concours.

La collecte de vos données à caractère personnel est obligatoire pour le traitement de vos demandes. En conséquence, si vous ne souhaitez pas nous communiquer ces informations, nos services et activités ne vous seront pas accessibles.

3. Données collectées

La fédération collecte des données via le site intranet. Ces données sont nécessaires à la gestion des licences et des utilisateurs :

- Les informations concernant l'identité du licencié ou de l'utilisateur (nom, prénom, date de naissance, nationalité...), son adresse postale complète y compris les données de géolocalisation, les moyens de communication,(téléphone, email...) et éventuellement des données personnelles relatives aux parents des archers nés à l'étranger pour satisfaire au contrôle de l'honorabilité pour des encadrants ou des exploitants d'EAPS.
- La photographie du licencié pour les compétitions ;
- Pour les licenciés mineurs, il peut être nécessaire de collecter des données concernant les responsables (parents, tuteurs, ...).
- Pour chaque saison le ou les types de licence des licenciés sont sauvegardés (historique)
- Les actions sur l'intranet sont loguées et horodatées pour permettre leur analyse en cas de remontée d'anomalie aux services techniques
- La fédération fait des statistiques de progression et d'usage des pratiques et dresse une cartographie des licenciés. Ces statistiques sont réalisées après anonymisation des fichiers.
- La profession peut être demandée à titre facultatif dans le but d'aider les instances dirigeantes des structures fédérales dont les licenciés sont membres à composer les commissions de travail, certaines d'entre-elles ayant la nécessité d'avoir en leur sein des compétences particulières.
- La situation de famille est demandée à titre facultatif.
- Les informations indiquées au 2 points précédents permettent la réalisation d'études sociologiques à des fins statistiques afin de mieux connaître le profil des licenciés dans un but promotionnel.

4. Usages

Les traitements ayant recours à l'usage de données à caractère personnel permettent à la Fédération :

- D'une manière générale, de procéder à la réalisation de son objet statutaire, la gestion de ses membres et de ses activités, son développement, la formation des enseignants et des arbitres, la conduite d'actions sportives selon les type de publics, l'établissement de résultats et classements sportifs ;
- De gérer les accès des utilisateurs en fonction de leurs droits ;
- D'établir les licence ;

- De gérer des demandes d'abonnements (revue, newsletter, démarchage commercial...) et les expéditions afférentes ;
- D'affecter les licenciés dans les différents comités et clubs pour leur permettre de dresser la liste de leurs propres licenciés, d'avoir accès à leurs données et le cas échéant établir les correspondances nécessaires par courriel, voie postale ou téléphonique pour la réalisation de leur objet statutaire.
- D'établir des statistiques de de licenciés : nombre de licenciés par catégorie d'âge, comptage d'effectif, évolution, taux de représentation, type de licence, type de pratique, en compétition, par niveau géographique et administratif, etc...
- D'établir des cartographies de licenciés par niveau géographique, âge, catégorie, fonction fédérale, niveau sportif, formations fédérales etc.
- De traiter des résultats sportifs, d'établir des classements et procéder à des sélections ;
- De favoriser le traitement de données telles que des inscriptions aux compétitions et manifestations fédérales, aux stages sportifs, aux formations en accordant des accès limités aux prestataires de ce type de services.

5. Quelle est la durée de conservation de vos données ?

La FFTA conserve vos données à caractère personnel pour le temps nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies, sous réserve des possibilités légales d'archivage. Cette durée n'est pas la même selon les données en cause. En outre, la nature et la finalité de la collecte sont susceptibles de faire varier cette durée qui reste en tout état de cause proportionnée aux finalités pour lesquelles les données ont été collectées et conformes aux obligations légales.

Le référentiel ci-après complète les présentes indications.

Catégorie	Durée de conservation par la FFTA	Quelle catégorie de personne ?
Enquêtes	3 ans	Tous
Évènements	3 ans	Tous
Billetterie	3 ans	Tous
Jeu concours	3 ans	Tous
Boutique en ligne	3 ans	Tous
Prospection commerciale	3 ans	Tous
Licences	Durée de la mission de service publique	Licenciés
Affiliation	Durée de la mission de service publique	Membres des structures affiliées

Par exception aux durées de référence susmentionnées, les données à caractère personnel éléments de documents comptables seront conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice de leur collecte, pour permettre à la FFBS de répondre à ses obligations légales en la matière.

6. Qui peut accéder aux données ?

Les personnes gérant les différentes structures au sein de la Fédération et le cas échéant ses entités déconcentrées ou affiliées par le biais de l'Intranet Fédéral, les licenciés, uniquement pour les propres données, par le biais de l'Espace Licencié.

7. Qui gère les droits d'accès accéder aux données ?

L'administration des droits d'accès aux données personnelles est gérée par la Fédération.

8. Cookies

D'après la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, un cookie correspond à une information déposée sur le Moyen d'Accès de l'Utilisateur par le serveur du Site Internet ou de l'Application qu'il visite. Un cookie contient plusieurs données :

- l'identifiant de l'utilisateur connecté
- la saison sur laquelle l'utilisateur travaille
- la structure sur laquelle l'utilisateur travaille

9. Quels sont les droits des Utilisateurs concernant les données à caractère personnel collectées ?

L'Utilisateur a accès aux droits détaillés dans la section 2, Chapitre 5 de la Loi Informatique et Libertés, incluant les droits suivants :

Sous réserve des limites prévues par la réglementation en vigueur, vous disposez à l'égard de vos données à caractère personnel des droits suivants :

- Le droit à l'information sur vos données à caractère personnel, les conditions de leurs traitements, leur protection, que la FFBS respecte par l'information donnée dans le cadre de la présente notice ;
- Le droit d'accès qui vous permet d'obtenir la confirmation que vos données à caractère personnel sont ou non traitées et les conditions de ce traitement ;
- Le droit de rectifier les données vous concernant qui sont inexactes ou incomplètes ;
- Le droit de demander l'effacement des données qui n'ont plus à être conservées, sous réserve toutefois des exceptions prévues par le droit applicable ;
- Le droit d'opposition au traitement de vos données qui peut être exercé sans motif s'agissant de prospection commerciale ou en mettant en avant « des raisons tenant à votre situation particulière », lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime du responsable du traitement ou est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique ;
- Le droit à la limitation de vos données qui vous permet de geler leur utilisation, notamment lorsque vous exercez vos droits de rectification ou d'opposition ;
- Le droit à la portabilité qui vous permet de recevoir un fichier contenant les données que vous nous avez fournies afin de les transmettre à un autre responsable de traitement. Lorsque cela

est techniquement possible, vous pouvez aussi demander que vos données à caractère personnel soient directement transmises à un autre responsable de traitement ;

- Le droit de retirer votre consentement à n'importe quel moment ;
- Le droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès si vous êtes ressortissant français.

10. Droit à l'oubli

Pour les utilisateurs qui ne sont plus licenciés et qui souhaitent être supprimés de la base de données, il faut envoyer une demande par courrier ou email (voir le chapitre contact).

L'anonymisation des données figurant dans les bases sera alors effectuée.

11. Données transmises

Aucune donnée n'est transmise ou cédée à des tiers.

12. Contact

Pour toute question relative à la gestion des données personnelles, vous devez contacter par email la Fédération à l'adresse suivante : support.traitement@ffa.fr

CHARTRE SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AU SEIN DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les clubs affiliés et les comités, et par voie de conséquences leurs préposés, bénévoles ou professionnels, dirigeants, utilisateurs de l'intranet de la FFTA effectuent, pour le compte de la Fédération, les opérations de traitements de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leur objet statutaire, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et en particulier, le règlement UE 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

1. Description des traitements

Les clubs effectuent la collecte des données de leurs membres licenciés selon les instructions communiquées annuellement par la Fédération, afin de leur permettre d'enregistrer sur l'extranet fédéral les informations utiles à la gestion des utilisateurs et à la délivrance des licences.

La Fédération met à disposition de ses associations membres et comités, différents outils qui présentent les garanties de sécurité nécessaires dans le respect des dispositions légales. Ces outils sont listés dans les « **Fiche Pratiques Fédérales : l'usage des données personnelles - guide des bonnes pratiques** »

L'utilisation de ces outils implique la nécessité pour chaque utilisateur de prendre connaissance et de valider leurs conditions générales d'utilisation, ce qui le conduit à respecter des obligations mentionnées.

Quiconque est concerné par le traitement par la Fédération de données à caractère personnel peut connaître la liste de ces données sur son espace licencié : « **politique de confidentialité** » ou sur demande auprès du responsable des traitements de la FFTA : support-traitement@ffa.fr

2. Durée des engagements

La présente charte s'applique dès l'affiliation d'un club ou dès la constitution pour un comité, et ce, durant toute la durée de son affiliation à la Fédération.

3. Obligation

Les clubs, les comités s'engagent à :

- Traiter les données uniquement pour les finalités mentionnées dans les CGU de l'Extranet.
- Traiter les données conformément aux instructions documentées émanant de la Fédération.
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente charte
- Exiger des personnes autorisées à traiter les données personnelles qu'elles soient soumises à cette obligation de confidentialité et qu'elles respectent la présente charte.

Lorsqu'une personne en charge de la gestion des données au sein d'une structure affiliée ou d'un comité souhaite déroger aux obligations mentionnées ci-dessus sans autorisation du responsable de traitement de la Fédération, la Fédération est déchargée de toute responsabilité.

Le « **guide des bonnes pratiques** » mentionné à l'article 1 a pour but d'aider ces personnes à rester en conformité avec la réglementation.

4. Droit d'information des personnes

A l'occasion de la collecte des données, la Fédération délivre l'information minimale nécessaire aux licenciés concernés par les opérations de traitement.

En outre, elle renforce cette communication au moyen des « **Conditions Générales d'Utilisation** » et de la page de « **politique de confidentialité** » disponibles sur l'espace licencié et l'espace dirigeant. Pour accéder au service, chaque utilisateur doit reconnaître au moyen d'une validation avoir pris connaissance de ses obligations.

5. Exercice des droits des personnes

La fédération, les structures affiliées, leurs représentants mandatés s'engagent à donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, telles que définies dans la loi : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation ...

Lorsqu'une demande est formulée auprès d'une structure affiliée et qu'elle concerne les traitements mis en œuvre par la Fédération, cette demande est transmise au responsable du traitement par mail à l'adresse suivante : support-traitement@ffa.fr

Les modalités pratiques pour gérer cette demande sont disponibles dans le « **guide des bonnes pratiques** ».

Le délai de réponse est de 1 mois maximum à compter de la réception.

6. Notification des violations de données à caractère personnel

Lorsque que le représentant d'une structure affiliée, une personne concernée, constate une violation des données personnelles et si elle fait courir un risque pour les droits des libertés des personnes, le responsable du traitement doit être aussitôt informé. La notification contient :

- L'identité de la personne signalant cette violation, ses fonctions au sein de la FFTA
- La description et la nature de la violation des données à caractère personnel, si possible le nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concerné par cette violation.

Le responsable du traitement après examen notifie à la CNIL cette violation en précisant les mentions obligatoires et propose les mesures pour y remédier.

7. Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité des outils mis en place par la Fédération font l'objet d'une attention particulière. Ces mesures sont décrites dans le « **guide des bonnes pratiques** » disponible dans l'espace documentaire.

8. Sort des données

Au terme des traitements réalisés pour le compte de la Fédération, les structures affiliées s'engagent à détruire les formulaires d'adhésion au plus tard dans les 5 ans qui suivent la perte de qualité de membre.

Les données des licenciés et des utilisateurs sont stockées dans la base de données de la FFTA accessibles aux utilisateurs habilités. La Fédération fixe les règles d'historisation au regard des traitements et dans le respect de la réglementation.

Dans le cadre du droit à l'oubli, toute personne qui ne serait plus membre peut demander auprès du responsable de traitement l'anonymisation de ses données personnelles : support-traitement@ffa.fr

9. Obligation de la Fédération

En sa qualité de responsable du traitement pour la réalisation de son objet statutaire, la Fédération communique à ses les structures affiliées toute documentation utile concernant le traitement des

données (notices, aides en ligne...). Elle veille pendant toute la durée du traitement au respect des obligations réglementaires sur la protection des données.

Elle supervise les traitements, et à ce titre, elle peut réaliser tout audit ou inspection auprès des structures affiliées.

Elle désigne un Délégué à la Protection des données.

Les correspondances à adresser à la Fédération concernant les traitements sont à effectuer à l'adresse suivante : support-traitement@ffa.fr

